

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2021, le conseil municipal de Ville de Sutton a adopté le règlement suivant :

• Règlement numéro RM 410 intitulé « Règlement concernant le contrôle des animaux ».

Ledit règlement a pour but de mettre à jour les règlements de la Ville concernant le contrôle des animaux afin de réunir, à la suite de la mise à jour du règlement RM 410 effectuée par la MRC Brome-Missisquoi, tous ces règlements en un seul règlement, évitant ainsi des confusions et des contradictions.

Toute personne intéressée qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville au 11, rue Principale Sud, Sutton, Québec, durant les heures de bureau.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 4ième jour du mois de février de l'an 2021.

Jonathan Fortin, LL.B. Greffier